

16 mars 2021

Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire



ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 19 janvier 2021**
2. **Présentation du pacte régional pour la gestion de la ressource en eau en Pays-de-la-Loire** *(DREAL Pays-de-la-Loire)*
3. **Lancement de la concertation préalable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire**
4. **Travaux de l'équipe d'animation du SAGE**
 - **Présentation de l'étude HMUC : contexte, objectifs, méthodologie et avancement**
5. **Dossiers d'autorisation environnementale :**
 - **Projet de sondage de reconnaissance pour l'alimentation en eau du site exploité par la société Lactalis**
 - **Renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de l'agglomération de Nantes Sud - Station d'épuration de Petite Californie – Nantes Métropole**
6. **Questions diverses**
 - **Révision du SAGE – Information : sollicitation des maîtres d'ouvrage pour disposer de données récentes sur les zones humides inventoriées**
 - **Avis du bureau de la CLE sur les PLU (exemple de Port-Saint-Père)**

Travaux de l'équipe d'animation

Présentation de l'étude HMUC : contexte, objectifs, méthodologie et avancement

Article L. 211-1 du Code de l'environnement pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 : Chapitre 7 « Maîtriser les prélèvements d'eau »

- Disposition 7A-2 « Possibilité d'ajustement des objectifs par les SAGE » :
 - **Etude HMUC effectuée et validée par la CLE = Possibilité de réviser le SAGE**
 - Ajuster les débits objectifs d'étiage (DOE)
 - Préciser des conditions de prélèvement mieux adaptées au territoire du SAGE en période d'étiage et en période hivernale (orientations 7B, 7C et 7D)

Pacte Régional pour la gestion de la ressource en eau en Pays-de-la-Loire (signature prévue 1^{er} semestre 2021)

- A l'initiative de l'Etat, la Région Pays-de-la-Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - **Engagement de la CLE à finaliser une étude HMUC sur le SAGE Estuaire de la Loire en 2023**

Comité Départemental de l'Eau de la Loire-Atlantique

- A l'initiative de la Préfecture et du Conseil Départemental
 - **Etude HMUC en cohérence avec les orientations du Comité Départemental de l'Eau**

SAGE révisé : vote par la CLE le 18 février 2020

(consultation administrative du 1^{er}
septembre 2020 au 1^{er} février 2021)

7 ENJEUX

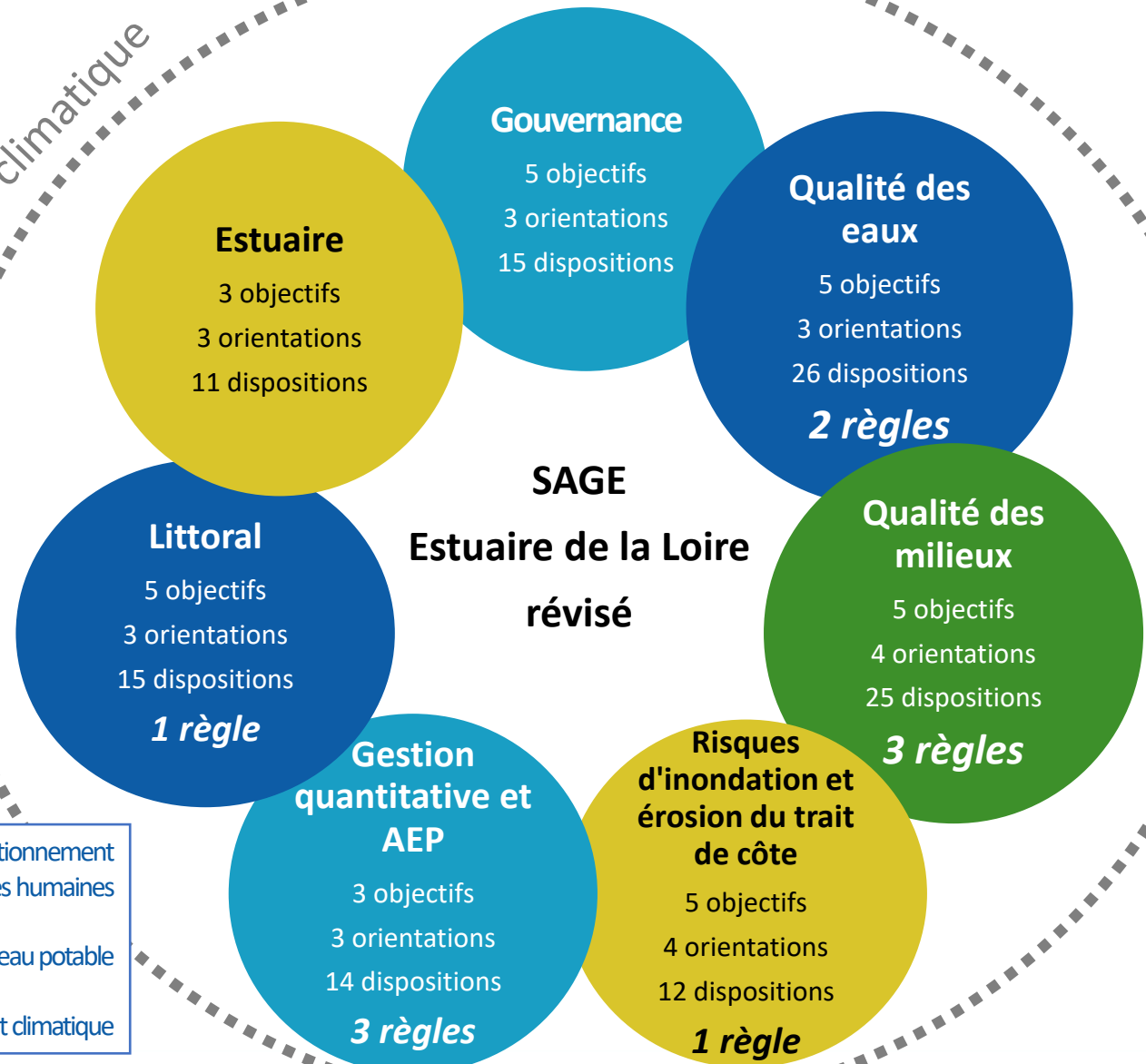
31 OBJECTIFS

23 ORIENTATIONS

118 DISPOSITIONS

10 RÈGLES

Changement climatique



3 objectifs généraux

Assurer l'équilibre entre la préservation/restauration du bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau et les besoins des activités humaines

Poursuivre la sécurisation de l'alimentation en eau potable

Maîtriser les besoins futurs dans un contexte de changement climatique

Orientation GQ1 : Améliorer la connaissance sur la situation quantitative des ressources et des usages

Disposition GQ1-1

Améliorer la connaissance des bassins versants sensibles aux assecs et en tension
« besoins-ressources »

- Attentes :

- Améliorer la connaissance des bassins versants sensibles aux assecs et en tension
- Etudier l'hydrologie et les usages de l'eau (phase 1)
- Etudier les débits écologiques intégrant les évolutions liées au changement climatique (phase 2)
- Aboutir à une évaluation des volumes d'eau disponibles
- Appuyer les réflexions sur la définition de volumes prélevables

- MOA :

SYLOA
syndicat Loire aval

→ Préparation du cahier des charges en anticipation de la mise en œuvre du SAGE pour une étude HMUC

Orientation GQ2 : Assurer une gestion équilibrée entre les ressources et les besoins

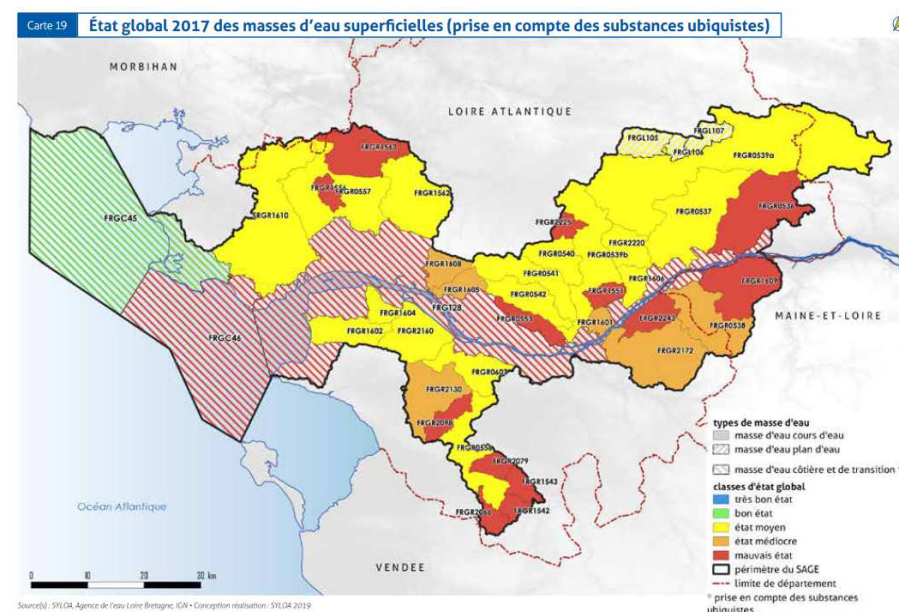
Disposition GQ2-6

Répartir la ressource en eau entre chaque catégorie d'utilisateurs

- Attentes :

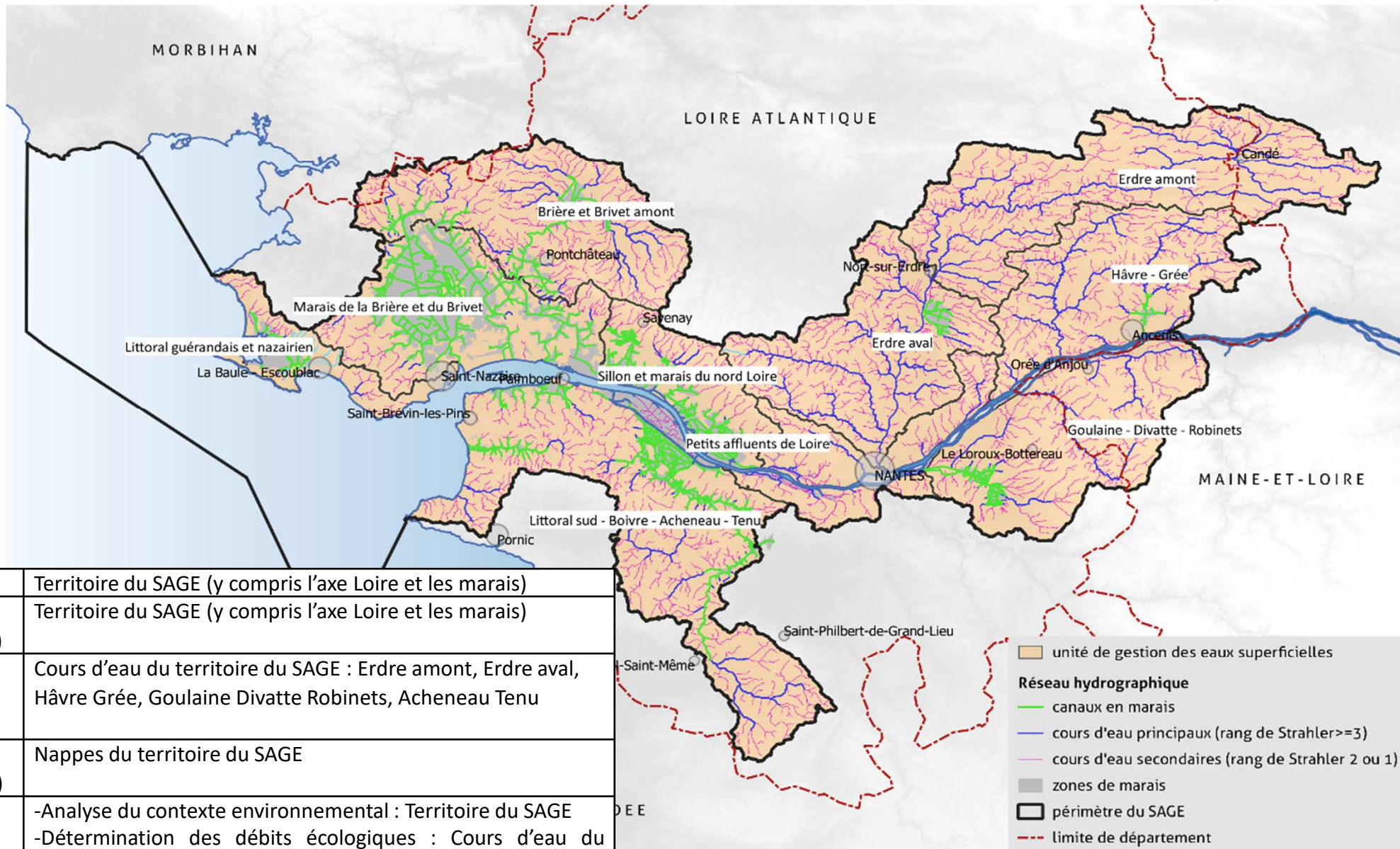
- Animer de groupes de travail avec les acteurs concernés
- Définir des principes de répartition de la ressource en eau entre les différentes catégories d'usage
- Valider les volumes prélevables et leur répartition par usagers
- Réfléchir à la nécessité et à l'opportunité de mettre en place une gestion concertée voire collective de l'irrigation

- 0 % des masses d'eau cours d'eau du territoire en bon état (EDL SDAGE validé 2019)
94 % en risque de non atteinte du bon état pour l'hydrologie
- Des cours d'eau présentant des régimes hydrologiques faibles à l'étiage et des assecs
- Une forte densité de plans d'eau (4 650 plans d'eau après croisement SIG)
- Des prélèvements en eaux superficielles et en eaux souterraines (Données 2014) :
 - L'AEP : 80% superficiel/20% souterrain
 - L'industrie (sans énergie) : 93% superficiel/7% souterrain
 - L'irrigation : 88% superficiel/12% souterrain
- Une dépendance à la Loire pour l'AEP
- Un contexte de changement climatique
- Des connaissances à acquérir : absence d'études de détermination des débits d'objectifs d'étiage et/ou de volumes prélevables





PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE



Phase 1	Territoire du SAGE (y compris l'axe Loire et les marais)
Phase 2 (Usages/Climat)	Territoire du SAGE (y compris l'axe Loire et les marais)
Phase 2 (Hydrologie) et Phase 3	Cours d'eau du territoire du SAGE : Erdre amont, Erdre aval, Hâvre Grée, Goulaine Divatte Robinets, Acheneau Tenu
Phase 2 (Hydrogéologie)	Nappes du territoire du SAGE
Phase 2 (Milieux)	-Analyse du contexte environnemental : Territoire du SAGE -Détermination des débits écologiques : Cours d'eau du territoire du SAGE : Erdre amont, Erdre aval, Hâvre Grée, Goulaine Divatte Robinets, Acheneau Tenu

- unité de gestion des eaux superficielles
- Réseau hydrographique**
- canaux en marais
- cours d'eau principaux (rang de Strahler >= 3)
- cours d'eau secondaires (rang de Strahler 2 ou 1)
- zones de marais
- périmètre du SAGE
- limite de département

Des objectifs stratégiques

Projeter la disponibilité de la ressource dans un contexte d'évolution territoriale et de changement climatique

Engager une démarche participative et concertée

Partager un constat commun

Prendre en compte le contexte de changement climatique

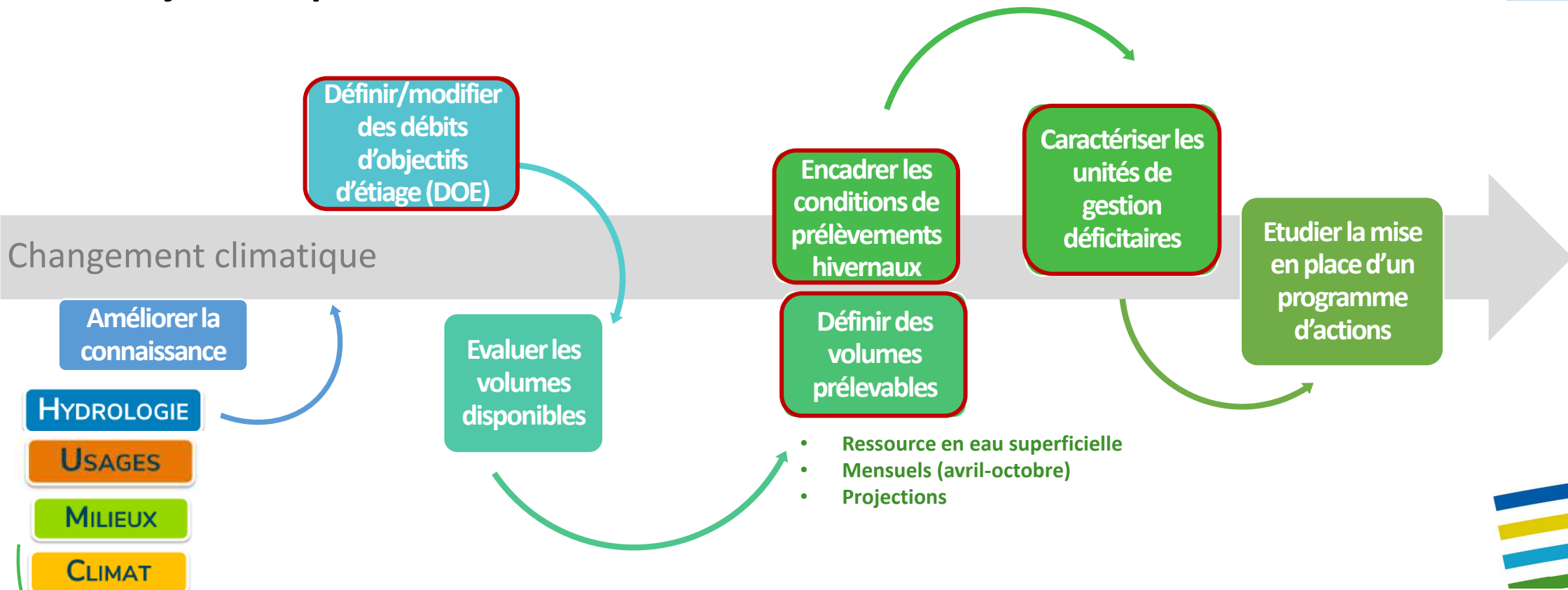


Adapter/décliner le SDAGE

Approfondir la connaissance sur la disponibilité de la ressource en eau

Atteindre le bon état des masses d'eau

Des objectifs opérationnels



Objectifs opérationnels en option :

- Définir des débits de gestion de crise
- Répartir les volumes prélevables par catégories d'usagers
- Mettre en place une gestion collective de l'irrigation

Objectifs opérationnels non retenus :

- Définir/modifier des NOE et POE
- Définir des volumes prélevables sur la ressource en eau souterraine et en marais

FOCUS SUR LA DETERMINATION DES DEBITS OBJECTIFS D'ETIAGE




A retenir :

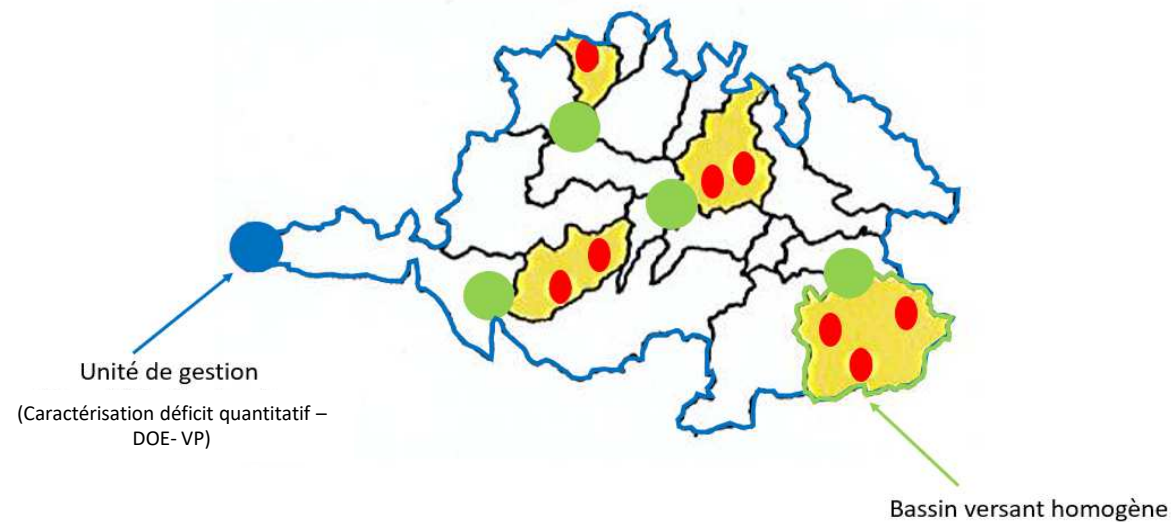
Détermination des débits écologiques à la station :

- Détermination sur une sélection de sous-bassins versants, identification de stations d'estimation des débits, choix d'espèces piscicoles, méthodes de détermination, etc.

Définition d'un débit objectif intermédiaire à l'exutoire des bassins versants homogènes

Reconstitution des DOE à l'exutoire des unités de gestion superficielles

-  A l'échelle d'une station : une plage de débits écologiques (phase 2)
-  A l'exutoire d'un bassin versant homogène : un débit objectif intermédiaire (phase 3)
-  A l'exutoire d'une unité de gestion : un DOE et une répartition des VP (phase 3)



FOCUS SUR LES VOLUMES PRELEVABLES ET LES CONDITIONS DE PRELEVEMENTS HIVERNAUX



A retenir :

Des propositions de scénarios de volumes prélevables à l'exutoire des unités de gestion superficielles (au pas de temps mensuel, d'avril à octobre, à court terme et projections 2030/2040/2050)



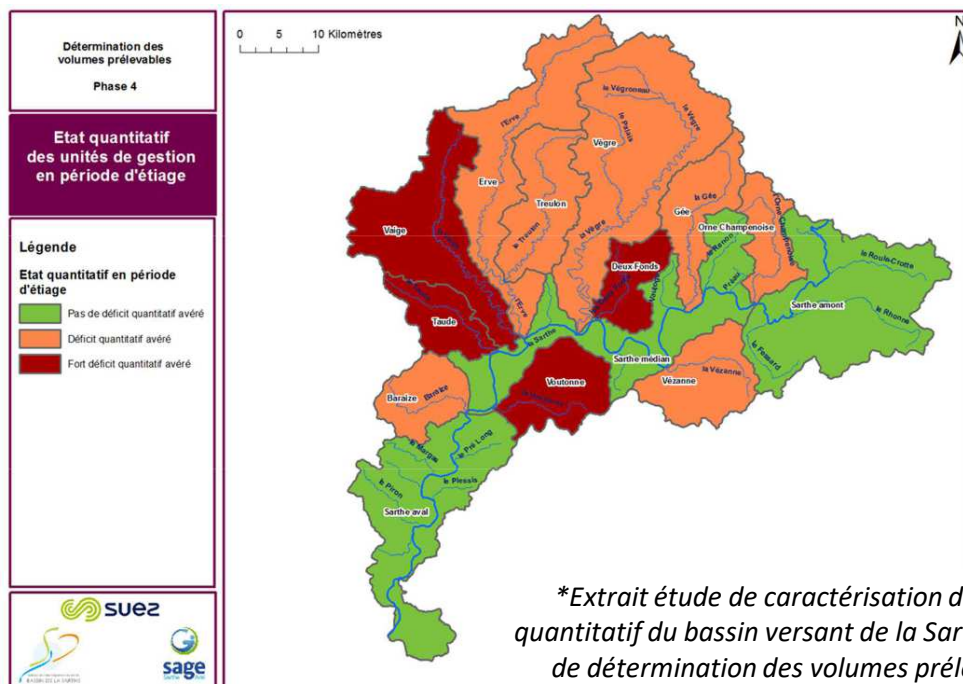
Caractériser les unités de gestion superficielles cohérentes

- Déficitaires
- Globalement à l'équilibre et à risque déficitaire à l'horizon 2050
- Globalement à l'équilibre à l'horizon 2050

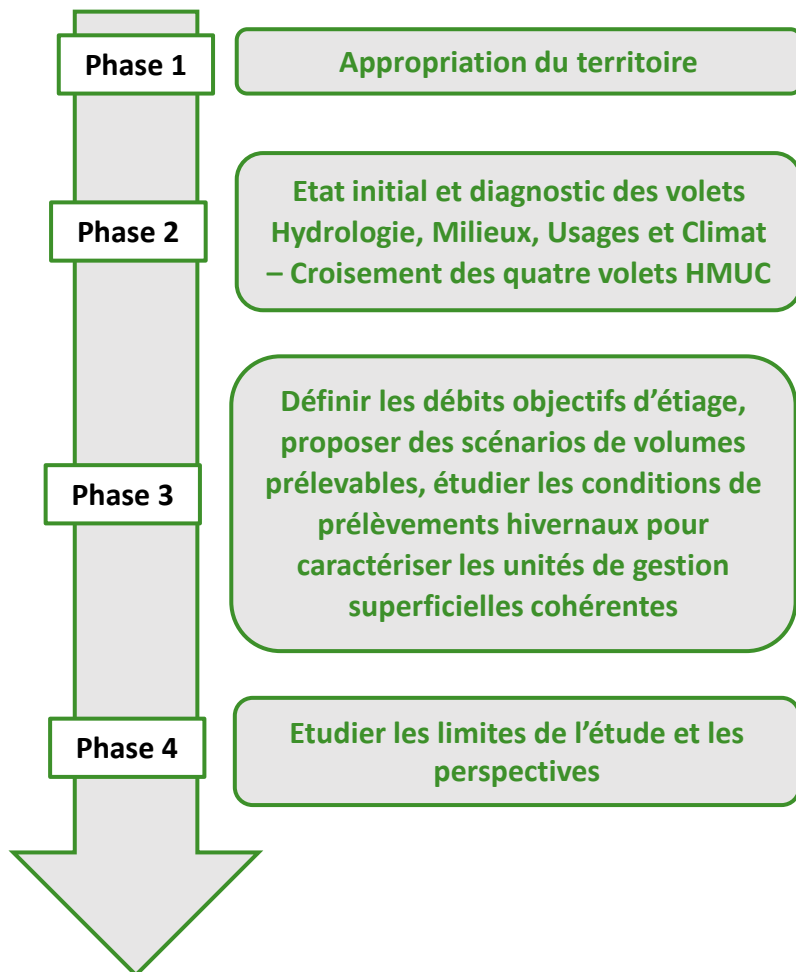
Scénarios mis en œuvre à court terme		
S 1	S 2	S 3
S1a : avril	S2a : avril	S3a : avril
S1b : mai	S2b : mai	S3b : mai
S1c : juin	S2c : juin	S3c : juin
...

ET

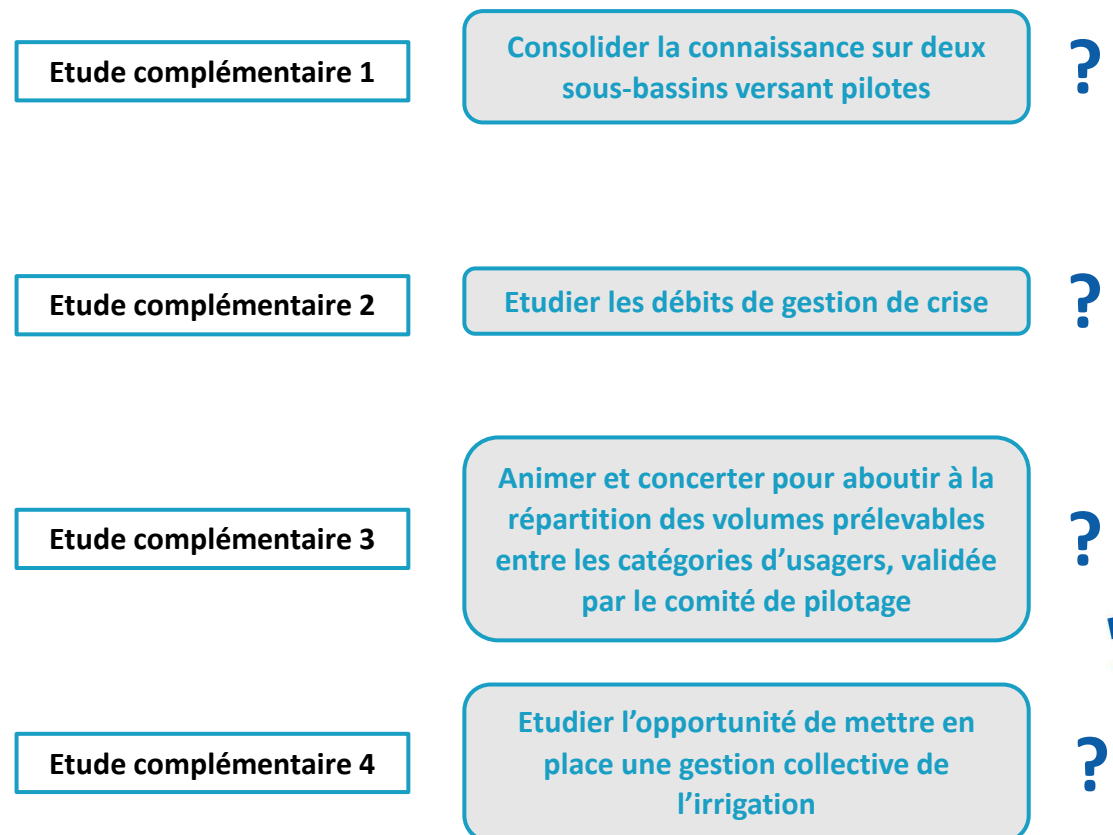
Des conditions de prélèvements hivernaux à l'exutoire des unités de gestion superficielles



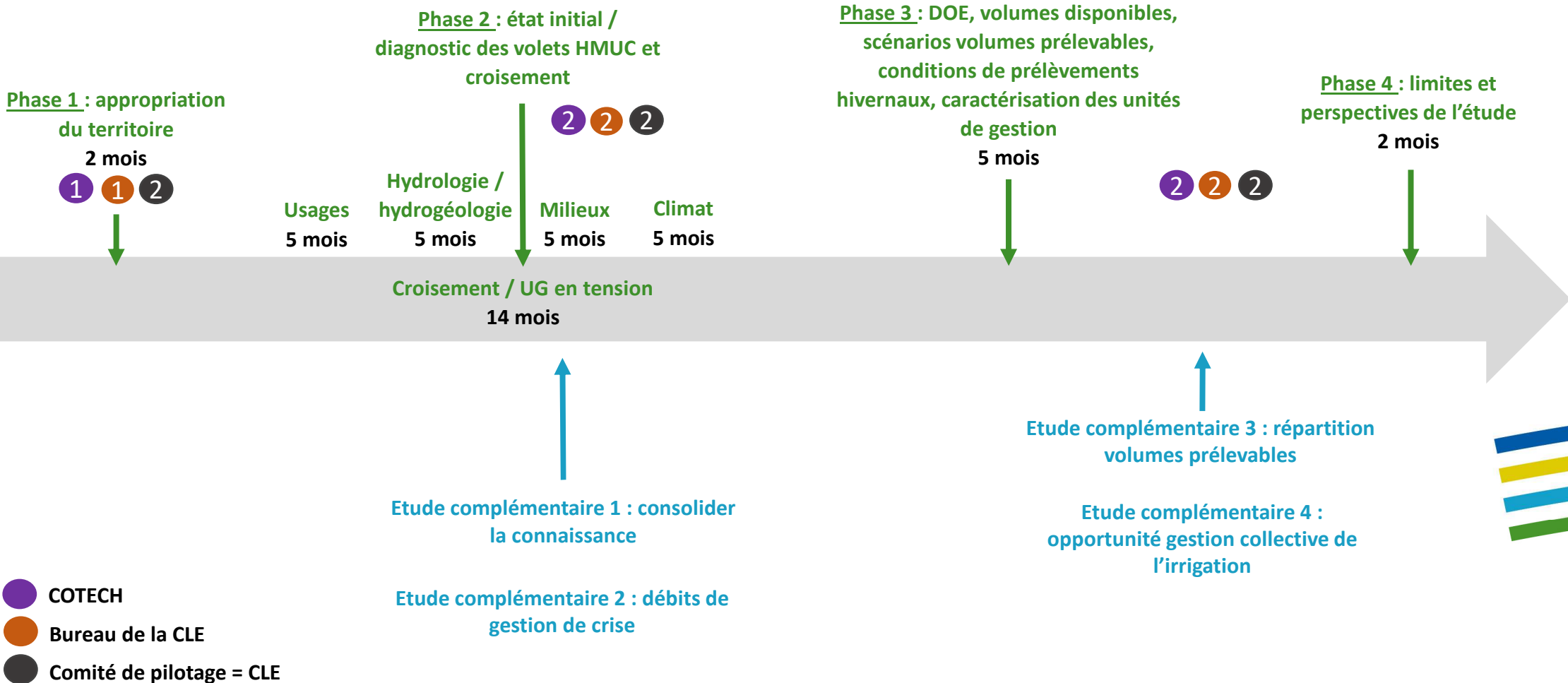
Une étude à engager (4 phases)



Et 4 études complémentaires ?



Durée prévisionnelle de l'étude : 24 mois



Calendrier prévisionnel du lancement (sous réserve de l'installation de la CLE au second trimestre 2021)

Semestre 1

- Partage de la démarche et de la méthodologie et validation par le bureau de la CLE et la CLE
- Consultation des bureaux d'études
- Supports d'appropriation de l'étude : notes techniques
- Collecte éventuelle de données

Semestre 2

- Analyse des offres
- Notification et lancement de la prestation (phases 1 et 2)
- Supports d'appropriation : page sur le site internet et newsletter SAGE